

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025 À 20 HEURES**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

Présents : M. Guy CHESNEAU, Mme Virginie DUGAST, M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, Mme Jacqueline COTTIER, M. Marc DERENNES, M. Marc BOUVET (à partir de la délibération DCM n° 2025-11-02), Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX, Mme Edwina PIVERT.

Absents excusés : M. Étienne de ROUGÉ, M. Marc BOUVET (délibération DCM n° 2025-11-01), M. Denis GUÉMAS, M. Olivier de ROUGÉ.

Pouvoir : M. Étienne de ROUGÉ a donné pouvoir à M. Guy CHESNEAU.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Date de la convocation : 27 octobre 2025

Conseillers en exercice : 13

Quorum : 07

Présents : 10

Votants : 11 dont 01 pouvoir

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 qui ne donne lieu à aucune observation.

DCM 2025-11-01 – VERSEMENT D’UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU DE L’ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025

VU l’article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP067-24-74	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Champteussé-sur-Baconne)	233,48 €	75%	175,11 €	28 10 2024
EP095-24-43	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Chenillé-Changé)	157,78 €	75%	118,34 €	17 10 2024
EP067-24-75	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Champteussé-sur-Baconne)	290,58 €	75%	217,94 €	11 12 2024
EP095-24-45	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Chenillé-Changé)	495,60 €	75%	371,70 €	12 12 2024
EP067-24-76	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Champteussé-sur-Baconne)	208,42 €	75%	156,32 €	30 12 2024
EP095-24-47	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Chenillé-Changé)	151,32 €	75%	113,49 €	30 12 2024

➤ Dépannages du réseau de l’éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

➤ montant de la dépense 1 537,18 euros TTC

➤ taux du fonds de concours 75%

➤ montant du fonds de concours à verser au SIEML 1 152,90 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d’achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l’avis des sommes à payer du Trésorier Principal d’Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Le Comptable de la Collectivité de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération.

20 H 06 : Arrivée de Monsieur Marc BOUVET

DCM 2025-11-02 – DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION DE TOITURE – DEMANDE DE MONSIEUR HERVÉ DU PONTAVICE

Considérant la délibération en date du 04 Juillet 2016 relative à l’octroi d’une aide financière aux personnes qui réalisent des travaux de ravalement de façade ou de réfection de toiture à l’intérieur des périmètres classés.

Vu la demande formulée par Monsieur Hervé du PONTAVICE pour la réfection de la toiture du pavillon

dit « de l'Horloge » sis, Château des Rues à Chenillé-Changé commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Vu le devis établi par l'entreprise DENIAUD Sarl – 7, rue de l'Artisanat – ZAC Les Boulays 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE d'un montant de 68.029,90 euros TTC

Considérant que cet immeuble se situe dans le périmètre classé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention suivante :

-pavillon dit « de l'Horloge » 550 euros

Correspondant au montant plafonné accordé à Monsieur Hervé du PONTAVICE pour la réfection de la toiture du pavillon dit « de l'Horloge » sis, Château des Rues à Chenillé-Changé commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Charge Monsieur le Maire de procéder au règlement de l'aide financière sur présentation des factures acquittées, la dépense étant inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2025.

Lecture, par Monsieur le Maire, du courrier reçu du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) pour le maintien de la 4^{ème} Fleur à la commune déléguée de Chenillé-Changé.

DCM 2025-11-03 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT – CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS À PARIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'invitation reçue du Comité National des Villes et Villages Fleuris pour la remise des prix qui aura lieu le mercredi 03 décembre 2025 à Paris aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche, 75008 Paris.

Considérant l'invitation reçue au nom des Maires, de la Responsable des Services Techniques et de la Secrétaire Générale de Mairie,

Considérant que la Commune déléguée de Chenillé-Changé a obtenu le maintien de sa 4^{ème} Fleur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour dont 01 pouvoir et 01 abstention, décide, -de prendre en charge les frais de transport en train, aller-retour, Angers Saint Laud – Paris Montparnasse,

-précise que ces frais seront intégralement remboursés à Madame Virginie Dugast, Maire déléguée de Chenillé-Changé, qui fera l'avance des frais réglés par carte bancaire, sur présentation des justificatifs accompagnés d'un RIB pour le remboursement,

-charge Monsieur le Maire de procéder à ce remboursement de frais de transport

DCM 2025-11-04 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU – AVIS SUR PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PdMS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2025-04-24-03 en date du 24 avril 2025, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a arrêté le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).

Ce plan propose des solutions à la fois durables et solidaires pour décarboner les mobilités et accompagner les plus fragiles dans leurs déplacements.

Ce plan est organisé en 5 axes stratégiques :

1. Mieux se déplacer vers l'extérieur du territoire
2. Mieux se déplacer à l'intérieur du territoire
3. Mieux transiter sur le territoire
4. Mieux s'informer pour se déplacer sur le territoire
5. Mieux organiser la mobilité sur le territoire

et comporte 19 actions qui se déployeront en partie sur la période 2025-2028.

Ce plan prévoit de poursuivre les actions déjà engagées et la réalisation des actions considérées comme prioritaires :

1. Définir une stratégie et des outils de communication sur la mobilité

2. Conseiller sur l'offre de mobilité et inciter au changement d'habitudes
3. Lancer une étude d'opportunité de lignes de covoiturage structurantes
4. Élaborer un schéma des pôles d'échanges et aires de covoiturage multimodales
5. Expérimenter un service d'auto-stop organisé et sécurisé
6. Accompagner et animer le covoiturage

Considérant qu'une consultation du public est ouverte du 20 octobre 2025 au 14 novembre 2025,
 Considérant que ce plan est mis à la consultation du public pour recueillir leur avis,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour dont 01 pouvoir et 01 abstention,
 -émet un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) arrêté par la Communauté de
 Communes des Vallées du Haut-Anjou le 24 avril 2025 (délibération n° 2025-04-24-03)
 -autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente
 délibération.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les responsables des commissions ci-dessous présentent un compte rendu :

-Action sociale :

- Repas des ainés le samedi 11 octobre 2025 sur le bateau promenade l'Hirondelle : retour positif.
- Gouter de Noël le vendredi 12 décembre 2025 à la Maison de retraite de Chenillé-Changé avec la participation de la chorale de Cherré.

-Mares :

- 53 mares ont été répertoriées sur la commune. 5 mares ont été réalisées depuis 2 ans. 2 mares sont proposées pour être restaurées : la mare de la Chapelle (M. Cottier) et la mare du Haut-Rocher (M. de Rougé).

-Communication :

- Envoi du bulletin municipal à l'imprimeur. Un mail sera envoyé aux membres du conseil municipal pour la distribution.

Questions diverses

Information est donnée :

*enquête publique pour le renouvellement et l'extension de la carrière Hervé du 13 novembre 2025 au 18 décembre 2025

*lecture du courrier de Monsieur et Madame Buron concernant l'élagage des haies – information est donnée par les agriculteurs que les haies sont répertoriées par la Chambre d'Agriculture pour les dossiers PAC. Si les agriculteurs arrachent les haies, ils se doivent de les replanter.

*date des vœux du Maire : vendredi 16 janvier 2026 à 19 h à la salle des fêtes de Chenillé-Changé

*date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 09 décembre 2025 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinq minutes.

Le Maire,

Guy CHESNEAU

Affiché le 11 décembre 2025

Le Secrétaire de Séance,

Pierre-Alexis BERNADEAUX

